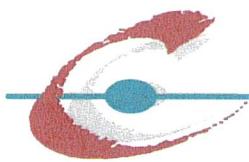


# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité



Ville de Castelnau-d'Aude

Direction Juridique Urbanisme  
Foncier Patrimoine  
Service Patrimoine

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

**Matière : 3 Domaine et Patrimoine**  
**Sous matière : 3.3 Locations**

**OBJET :** Avenant n° 1 à la Convention de mise à disposition d'un terrain « avenue Monseigneur de Langle » du 12 février 2015

Décision N° : 2026-26

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnau-d'Aude,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

**VU** la convention de mise à disposition d'un terrain situé « avenue Monseigneur de Langle » du 12 février 2015 au profit de l'Association Communale des Jardins de Riquet,

**VU** les statuts de l'Association Communale des Jardins de Riquet du 6 décembre 2025,

**CONSIDERANT** que Madame CHANCROGNE Valérie est désormais Présidente de l'Association Communale Les Jardins de Riquet,

## DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de signer un avenant à la convention de mise à disposition du 12 février 2015, pour prendre en compte les modifications des statuts de l'association. L'Association Communale des Jardins de Riquet est représentée par Madame CHANCROGNE Valérie, Présidente.

**ARTICLE 2 :** Les articles de la convention initiale du 12 février 2015 ne relevant pas de l'avenant restent inchangés.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnau-d'Aude, le 22 janvier 2026,



Le Maire,  
  
Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le **26 JAN. 2026**

ID : 011-211100763-20260122-DEC202626URBA-CC

